

<https://snetap-fsu.fr/CAP-des-CPE-PLP-PCEA-Informations.html>



CAP des CPE, PLP, PCEA : Informations concours, retraites, listes complémentaires.

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -
Date de mise en ligne : samedi 9 juin 2007

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Informations [CAP](#) - Réunion du 12 juin 2007

- **Départs en retraite**

Nombre de départs en retraite confirmés au 24 mai 2007 :

- [CPE](#) : 8 départs dont 1 mi-temps soit 7,5 [ETP](#).
- [PLPA](#) : 115 départs dont 34 mi-temps soit 98 ETP.
- [PCEA](#) : 106 départs dont 32 mi-temps soit 90 ETP.

- **Concours au 12 juin 2007**

Des résultats décevants que nous avions prévu, dans la mesure où chaque année certaines options connaissent les mêmes difficultés.

Cette année encore trois options de PLPA admettent moins de candidats que de postes proposés.

- **Agroéquipements** :
 - Interne : 9 postes et 8 admis en liste principale,
 - Externe : 8 postes et 6 admis en liste principale,
- **Mécanique navale** :
4 postes et 2 admis en liste principale
- **Pêches maritimes** :
4 postes et 2 admis en liste principale
- **Listes complémentaires**
 - 11 candidats inscrits en interne
 - 22 candidats inscrits en externe.

En ce qui concerne les listes complémentaires, le SNETAP rappelle qu'à la suite de ses nombreuses interventions motivées par la suppression d'un nombre important de postes au concours 2006, la [DGER](#) s'était fermement engagée à faire appel aux listes complémentaires.

La DGER n'a en l'occurrence pas tenu ses engagements ce qui représente un véritable scandale.

- **Certaines options ouvertes en 2007 ne l'avaient pas été depuis 5 ans !**

Dans ces conditions, si la DGER reitère ces procédés, un candidat inscrit en liste complémentaire, et donc jugé apte pourrait devoir attendre cinq ans de plus pour avoir la possibilité de repasser le concours....

C'est ce qui s'appelle reconnaître la valeur professionnelle des agents !

Que dire aux candidats d'autres options qui pour la deuxième année consécutive sont inscrits sur liste

complémentaire... D'attendre ?

Chacun sait qu'en réalité, quelles que soient les explications avancées par la DGER, la vraie raison de ce traitement invraisemblable des agents est l'absence de moyens...

La DGER semble se résigner une fois de plus à renoncer à mettre en face des élèves, les enseignants titulaires dont ils ont besoin ...

Les personnels eux, ne doivent pas se résigner !

Pour les élus paritaires,

Bernard Moine.

[Signez et faites signer le Manifeste pour l'enseignement agricole public !](#)